

Tirage du voyage à Nice, en France **RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

Il faut être présent pour la remise des prix.

1. Pour être éligible à ce concours, il faut être membre en règle de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec et être présent au banquet de fermeture le 30 mai 2008.
2. Les billets de participation doivent être estampillés par les exposants, à leur stand, lors de la visite du Carrefour-Affaires.
3. Ces billets doivent être dûment complétés, estampillés et déposés au Carrefour-Affaires dans la boîte de tirage prévue à cet effet.
4. La date limite de participation est le vendredi 30 mai à 17 h.
5. Le prix sera remis au banquet de fermeture vers 22 h au Château Frontenac, à la suite d'un tirage au hasard.

5.1 Un voyage à Nice 4 000 \$

- Une semaine pour deux personnes à Nice, incluant l'avion, l'hébergement et certaines excursions.
 - Le voyage n'est ni transférable, ni monnayable, ni échangeable.
 - S'il y a un supplément requis, il est à la charge du gagnant.
6. Afin de mériter son prix, le gagnant devra répondre correctement à la question suivante :
En 2009, ce sera les ...^{es} assises annuelles de la Corporation ?
 7. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit réglé.
 8. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins des interventions pour tenter de le régler.
 9. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son agent ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.